



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M <sup>me</sup> Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

---

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRêTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITé ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

**CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

203-12-25

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

204-12-25

**PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028-2029-2030**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le programme quinquennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028-2029-2030 dont la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a fait la lecture :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS					
2026-2027-2028-2029-2030					
PROJET	2026	2027	2028	2029	2030
ADMINISTRATION	190 000.00 \$	40 000.00 \$	- \$	250 000.00 \$	- \$
SÉCURITÉ	- \$	20 000.00 \$	- \$	- \$	- \$
TRANSPORT / VOIRIE	264 000.00 \$	600 000.00 \$	100 000.00 \$	175 000.00 \$	250 000.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	60 000.00 \$	- \$	350 000.00 \$	- \$	- \$
LOISIRS / DÉVELOPPEMENT	10 485.00 \$	235 000.00 \$	100 000.00 \$	- \$	500 000.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>524 485.00 \$</b>	<b>895 000.00 \$</b>	<b>550 000.00 \$</b>	<b>425 000.00 \$</b>	<b>750 000.00 \$</b>

Une description des projets à venir sera publiée suite à l'adoption du budget 2026 dans l'Écho d'Auvergne de janvier 2026.

205-12-25

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

**CONSIDÉRANT QU'il y aura présentation, ainsi que dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026;**

**CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal, le 28 novembre 2025;**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE les membres du conseil municipal adoptent le budget des opérations financières de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'année 2026 tel que présenté dans Le tableau, avec un équilibre des revenus et des dépenses.**

		<b>Revenus</b>
<b>Recettes</b>		
Taxes		2 084 045 \$
Autres recettes		227 558 \$
Transferts		142 080 \$
		<b>2 453 683 \$</b>
<b>Affectation</b>		
Surplus affectés		65 563 \$
Surplus affectés - Parc et Terrain		
de jeux		2 985 \$
Surplus affectés - Carrières,		
sablière		119 000 \$
Subventions		402 500 \$
		<b>590 048 \$</b>
		<b>3 043 731 \$</b>
		<b>Dépenses</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Administration générale		565 704 \$
Sécurité publique		343 739 \$
Voirie et transport		644 894 \$
Hygiène du milieu		229 301 \$
Urbanisme et développement		185 756 \$
Développement		38 878 \$
Loisirs et culture		355 642 \$
Frais de financement		62 833 \$
Dette		92 500 \$
		<b>2 519 246 \$</b>
<b>Investissements</b>		
Immobilisations		524 485.00 \$
		<b>524 485 \$</b>
		<b>3 043 731 \$</b>

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)  
Début : 19 h 36 - Fin : 19 h 37

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

206-12-25

---

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 37 par M. Simon Trépanier.



Marc Ouellet  
Maire



Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier

